

manière du passé. Comme le Tait remarquer M. Monod, il semble qu'à ce moment Michel ait eu le sentiment que la faiblesse de la France venait de la rupture de toutes ses traditions historiques.

ASSEMBLEE NATIONALE

Président M. DUPRE.
Séance du 3 février 1873.
La séance est ouverte à 2 h. 30.
Le procès-verbal est adopté sans débat.
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi suivant :

« A partir du 1^{er} janvier 1873 jusqu'au 31 décembre 1879 inclusivement, il sera perçu à l'octroi de la commune de Brest, département de la Finistère, une surtaxe de huit francs par hectolitre d'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits, liqueurs et fruits à l'eau-de-vie, et par hectolitre d'absinthe. Cette surtaxe est indépendante du droit de 24 francs par hectolitre établi en principe. »

Ce projet est adopté sans débat.
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi suivant :
« Il est ouvert au budget du ministère de la justice (Ch. XIV, section française en Algérie, pour l'exercice 1873, deux crédits supplémentaires de 13,000 fr. destinés à pourvoir au traitement des assesseurs Kabyles, institués par la cour d'Alger, les tribunaux de Constantine, de Tizi-Ouzou et de Bougie; le second de 17,000 francs destiné à la création d'une seconde Chambre aux tribunaux de première instance du droit de Constantine. »

Ce projet est adopté sans débat.
L'ordre du jour appelle la suite de la 2^e délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation des pouvoirs publics.
M. Bismarck a présenté sur l'article 3 un amendement ainsi conçu :
« Pendant les deux prochains qui lui sont consacrés par la loi du 20 novembre 1873, le maréchal de Mac-Mahon est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés. »

Il ne pourra exercer ce droit qu'une seule fois avant l'expiration légale de son mandat. Le droit de dissolution de la présente loi n'est pas résolu. L'Assemblée nationale, sous la présidence de M. Bismarck, se réunira à Paris le 1^{er} janvier 1874. »

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

M. le rapporteur de Ventavon vient rendre compte de l'examen auquel la commission s'est livrée sur l'amendement de M. Bismarck. Elle a conclu à l'adoption de l'article 3 de la loi du 20 novembre 1873, mais elle a émis des réserves sur le principe de la dissolution de la Chambre des députés par le maréchal de Mac-Mahon.

siège de la République. L'heure est venue de fonder un gouvernement qui en soit plus le gouvernement d'un parti, (Applaudissements à gauche.) Un gouvernement ouvert à tous et auquel les conservateurs puissent trouver accès, pourvu qu'ils soient sincères. (Applaudissements à gauche.) L'heure est venue de fonder un gouvernement qui en soit plus le gouvernement d'un parti, (Applaudissements à gauche.) Un gouvernement ouvert à tous et auquel les conservateurs puissent trouver accès, pourvu qu'ils soient sincères. (Applaudissements à gauche.)

M. de Ventavon, rapporteur, combat l'amendement présenté par M. Wallon. Il trouve en contradiction avec la loi du 20 novembre. Cette loi est une loi constitutionnelle sur laquelle il n'est pas permis à l'Assemblée de revenir. Le droit de dissolution accordé à un président de la République est un droit anormal, mais qui n'offre aucun danger, plés entre les mains du maréchal de Mac-Mahon. Le Maréchal gouvernera toujours la France avec sagesse et modération. Si, parmi les successeurs du Maréchal, il s'en trouvait un qui prit les allures d'un dictateur, ce droit, enve les mains d'un tel président, n'offrirait-il pas de grands dangers? Entre ces deux faces de la question, il y a la différence du connu à l'inconnu.

Le meilleur moyen de sortir des difficultés qu'elle présente n'est-il pas de s'en rapporter au bon sens des citoyens? Il y a toujours un moment où le législateur est obligé d'en venir là. C'est pourquoy il est préférable de décider que, dans ces circonstances critiques, le président aura toujours le droit pour lui-même et sans être obligé d'entrer peut-être en conflit avec le Sénat, de faire appel au suffrage universel.

M. Bismarck retire son amendement. (Applaudissements à gauche.)
M. Deppeyre monte à la tribune.
La clôture.
Le Président annonce que M. Deppeyre lui a déclaré qu'il reprendrait pour son propre compte l'amendement abandonné par M. Bismarck.

M. Deppeyre demande la priorité pour cet amendement.
M. Wallon de son côté, réclame la priorité pour son amendement.
L'Assemblée est consultée sur la question de priorité.

Une première épreuve est déclarée douteuse.
La deuxième épreuve est également déclarée douteuse.
En conséquence, un scrutin s'ouvre sur la question de priorité.

Un instant après, le président annonce qu'il va être procédé au pointage du scrutin.
En conséquence, la séance est momentanément suspendue. Il est 8 heures 45.
A 6 heures 1/4 la séance est reprise.
Voici les chiffres du scrutin sur la question de priorité.

Volants	700
Majorité absolue	351
Pour la priorité de l'amendement Bismarck-Deppeyre	346
Contre	354

L'Assemblée décide que l'amendement Deppeyre a pas la priorité. (Mouvement.)
En conséquence, l'amendement Wallon a la priorité.

Le Président donne lecture de cet amendement, sur lequel l'Assemblée va être consultée.
Nous demandons la division, s'écrient plusieurs voix à droite.
M. de Chabrol demande la suppression dans le 1^{er} paragraphe de l'amendement Wallon, de ces mots : sur l'avis conforme du Sénat. (Bruit.)

M. Margaine. Je demande la priorité pour l'amendement de M. Wallon.
Le Président. Cette priorité est acquise, mais on a toujours le droit de sous-amender un amendement.
D'ailleurs, même avec cette suppression, il existe une différence essentielle entre l'amendement Wallon et l'amendement Deppeyre.

La suppression demandée par M. de Chabrol est mise aux voix et rejetée.
Est adopté le 1^{er} § de l'amendement Wallon (droit de dissolution sur l'avis du Sénat).
Le 2^e § porte délai de 3 mois pour la convocation des électeurs.

M. Lemaire demande la fixation de ce délai à 6 mois.
La mention Lemaire est rejetée.
Le 3^e § est adopté.
Un scrutin s'ouvre sur l'ensemble de l'amendement Wallon.

Volants	698
Majorité absolue	350
Pour l'amendement Wallon	449
Contre	249

L'Assemblée a adopté. (Mouvement.)
La séance est levée à 6 h. 30.

retirer du titre présidentiel le mot actuel de maréchal, afin de bien retirer tout caractère personnel à la loi constitutionnelle.
On disait aujourd'hui que M. Target protestait contre l'usage qui a été fait de son bulletin pour l'amendement Wallon.

On assure aussi que le duc de Broglie dément l'assertion émise par l'Echo universel, le nouvel organe de la fusion des centres, assertion qui prétend que l'ex-ministre accepterait le fait accompli du vote du 30 janvier.

On annonce que la commission d'enquête sur les Comités de l'appel au peuple aurait chargé l'un de ses membres, M. Savary, en prévision d'événements graves, de faire, dans un bref délai, rapport à l'Assemblée au sujet des agissements bonapartistes.

Le ministre de la justice ayant persisté à refuser la communication du dossier judiciaire relatif à l'élection de la Nièvre, la commission a décidé par 14 voix contre 1, que M. Savary, dans son rapport, exposera que le refus du ministre rendra la continuation de l'enquête impossible; les dépositions du préfet de police et de M. Cornélis de Witt seront annexées au rapport.
DE SAINT-CIERON.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

Le conseil d'Etat a déposé une expédition semblable pour toutes nos paroisses. Toutes nos églises doivent être successivement profanées par un intrus que la force armée y introduira, sous un prétexte ou un autre. Ce qui ne veut pas dire, tant en fait, que le schisme gouvernemental fasse des progrès.

referra après en avoir calqué un sac contenant 430 fr.; puis, elle remit la clef dans la poche. A ce moment, elle quitta l'Anglais pour revenir à Lille, où elle dépensa cette somme en orgies et en achats d'objets de toilette.
Vers midi, Lefebvre, croyant n'avoir qu'à prendre cette somme pour payer son brasseur, ne trouva plus rien.
La voleuse est condamnée à un an de prison.

Trois artistes du Théâtre de Roubaix, Y. GÉRARD, G. OTHON et O. MILLET, ont maltraité gravement un nommé Benoit dans un restaurant de Roubaix. Un témoin qui a formellement refusé de comparaître est condamné à 100 fr. d'amende ou quarante jours de contrainte. Le jugement porte que s'il persiste dans son refus, il sera arrêté et amené devant le tribunal. Gerrier dit Ther, vingt jours; Millet, huit jours et Othon six jours, plus chacun 16 fr.

Il y a vingt-six condamnations. H. Cochetoux, pour toutes sortes de délits. Il est en résidence à Roubaix, mais il n'aime pas le travail. Sous prétexte d'en chercher pour n'en jamais trouver, il quitte sa résidence obligée, et va en Belgique, etc. — Treize mois.

MAIRIE DE ROUBAIX.
AVIS.
Le public est prévenu qu'à partir de ce jour on poursuivra avec la plus grande sévérité les personnes qui se permettront d'uriner ou de déposer des immondices le long des édifices publics ou particuliers et généralement sur tous les points de la voie publique qui ne sont pas affectés à cet usage.

Etat-Civil de Roubaix.
DECLARATIONS DE NAISSANCES du 1^{er} février.
— Georges Esquenet, rue de la Promenade. — Louis Cornil, rue d'Espagne. — Zoé Lepère, rue Daubenton. — Marie Desobry, rue de Mouvaux. — Maria Lacroix, au Fil. — Paul Mollet, rue de Tourcoing. — Fernand Lapière, rue de la Concorde. — Ernest Chatain, rue de Moulin-de-Roubaix.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 1^{er} février.
— Ernest Vandamme, rue St-Joseph. — Hippolyte Lefort, rue Latine. — Marie Gobert, rue de la Guisardie. — Eugène Sabbe, rue de Lille. — Blanche Diagoras, rue de la Tulserie. — Julien Escolas, rue d'Alma. — Henri Bracaval, rue de Blanchemaille. — Henri Debeque, rue de l'Épée. — Léon Messiaher, rue Magenta. — Léon Glorieux, rue de l'Éclair.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 1^{er} février.
— Albert Caussanens, 1 mois, rue St-Thomas. — J.-B. Deldalle, 32 ans, tisserand, rue Bernard. — Seynave, présenté sans vie, rue d'Artois. — Pauline Vandenberghe, 14 mois, rue St-Joseph. — Pierre Olevaert, 3 mois, au Fil. — Stéphane Duvverit, 8 mois, St-Esprit. — Angèle Morgan, 39 ans, ménagère, rue St-Pierre. — Elise Lorthion, 1 an, rue Daubenton. — Adolphe Dupuis, 40 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — François Seive, 15 ans, journalier, aux Petites-Seours.

DECLARATIONS DE DÉCÈS du 1^{er} février.
— Juliette Neff, 7 mois, rue Charles Quint. — Isabelle Léant, 34 ans, Hôtel-Dieu. — Jeanne Comère, 1 an, rue Daubenton.

MARIAGES du 2 février. — Gustave Leclercq, 24 ans, chapelier, et Sophie Meaux, 20 ans, sans profession. — Léon Daussouville, 26 ans, filateur, et Caroline Dubar, 23 ans, sans profession. — Victor Dourbain, 28 ans, domestique, et Amélie Dagnies, 21 ans, servante.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS.
Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 4 février 1873, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE MOULIN, veuf de dame JUSTINE-ISABELLE ROSE, décédé à Roubaix, le 1^{er} janvier 1873, dans sa 72^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Prix de revient des Viandes.
DROITS D'OCTROI COMPRIS.
1^{er} QUAL. 2^{er} QUAL. 3^{er} QUAL.
Bœuf — le k^o 1.65 1.42 1.22
Vache — 1.60 1.27 0.94
Taureau — " " " " " "
Veau — 2.06 1.86 1.66
Mouton — 1.60 1.50 1.30
Porc — 1.50 1.45 1.40
Roubaix, le 29 janvier 1873.
La Maire de Roubaix,
C. DESCAT.

LETRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

Caisse d'épargne de Roubaix.
Bulletin de la séance du 31 Janvier 1873.
Sommes versées par 192 déposants, dont 44 nouveaux. Fr. 30,362.
64 demandes en remboursement. 11,495.80
Les opérations du mois de Février sont suivies par MM. Eloy Toulemonde et Victor Defrenne, directeurs.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD DE LA FRANCE. — Assemblée générale du 26 janvier 1873. — Présidence de M. Mathias, vice-président. — M. le président fait connaître à l'Assemblée que les comités ont procédé au renouvellement réglementaire de leurs bureaux; ont été nommés :
Comité du génie civil : MM. Carlos Delattre, président, Cornut, vice-président, Boivin, secrétaire (rélu).
Comité de la filature : MM. Edouard Agache, président (rélu), Auguste Wallaert, vice-président (rélu), A. Renouard, secrétaire.
Comité du commerce : MM. Verkinde, président, Paul Crépy, vice-président, Gustave Dubar, secrétaire.
Comité d'utilité publique : MM. Alfred Thiriez, président, docteur Houzé de l'Aulnoit, vice-président, H. Laurand, secrétaire.
M. Soins, nommé président du comité des arts chimiques, et M. Verkinde, nommé président du comité du commerce, se sont excusés par lettres de ne pouvoir accepter cette mission; ces comités devront donc pourvoir à de nouvelles élections.

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.
Paris, 2 février 1873.

M. de Bismarck qui, au nom de son amitié bien connue pour la France, lui souhaitait la République, doit être bien content du vote de samedi 30 janvier, à Versailles. Le Journal des Débats ne se sent pas de joie et se croit tout à fait assuré de garder la république Wallon; ce journal dit, ce matin, qu'il n'est plus question d'organiser le pouvoir personnel d'un homme, mais le gouvernement républicain.

Il faut cependant espérer que le triomphe du Journal des Débats sera de courte durée. La majorité anti-républicaine finira bien par se retrouver soit sur les autres articles du projet Wallon, soit sur le vote d'ensemble.
La commission des Trente paraît en plein désarroi; toutefois, elle est décidée à lutter pour ressaisir le terrain perdu.

Voilà donc quel déplorable-imbroglio nous a jetés le duc de Broglie avec sa malencontreuse idée des lois constitutionnelles.
M. Laboulaye a dit que nous avions une Assemblée agitée et un pays calme; il aurait pu même ajouter un pays confiant, à voir la fermeté de la Bourse, qui, encore aujourd'hui, malgré les incidents parlementaires, a vivement monté. Le monde financier croit que la majorité de droite et anti-républicaine reprendra le dessus à Versailles, ce qui suffit pour motiver la hausse des valeurs.

Le nouvel emprunt de la ville de Paris fait 8 fr. de prime, mais c'est un résultat de la spéculation. L'emprunt de 1871 aussi faisait prime, avant l'ouverture de la souscription, et les titres ont été plus de trois ans à se classer.
P. S. — Les députés sont arrivés aujourd'hui à Versailles, dans de grandes préoccupations. Les républicains et les radicaux paraissent radieux et comptent sur une défection de 20 à 25 voix dans le centre droit.

M. Thiers multiplie les démarches, cajoleries, promesses de faveurs pour l'Institut; on parle même d'influences féminines.
Le centre gauche persiste à vouloir

le conseil d'Etat s'est obstiné; ne tenant nul compte des refus réitérés des maires et des conseils municipaux des deux communes qui possèdent l'église de Compiègne, il a mis sur pied 500 hommes de troupes qui, lundi dernier, ont conduit le corège du baptême vieux-catholique à l'église, où il ne lui avait pas été possible d'entrer le mercredi précédent.

Les garnisaires de l'Etat de Genève ont trouvé l'église fermée; les scellés des maires étaient apposés sur toutes les portes; sur le clocher flottait un drapeau noir avec cette inscription : La force prime le droit!
Les soldats du génie qui faisaient partie de la force armée ont démolé un pan de mur, et le cortège est entré par la brèche.

La cérémonie sacrilège a été accomplie par l'apostat Marchal, ancien aumônier de l'armée française à Metz; il a eu l'audace de prononcer un discours sur le libéralisme de l'Eglise gouvernementale officielle. Les troupes formaient cordon autour du cimetière; aussi, outre le cortège du baptême, il n'y a eu, comme témoins dans l'église profanée, qu'une assistance de privilégiés, auxquels le gouvernement avait donné des cartes. Cette assistance choisie n'en a pas moins commis d'odieuses inconvenances.

Quand, après le départ des troupes, les conseillers municipaux sont entrés dans leur église, ils ont constaté dans le procès-verbal que des ordures, que l'on ne peut nommer, avaient été déposées dans l'édifice; que nombre de croix, dans le cimetière, avaient été arrachées; enfin, que le monument funéraire du dernier curé avait été brisé.

Le procès-verbal de ces faits odieux a été dressé et envoyé au tribunal fédéral. Nous allons voir si cette institution, dont les pouvoirs ont été considérablement accrues dans la dernière révision de la Constitution fédérale, servira à faire rendre quelque part la justice aux catholiques.

Cette honteuse comédie, cet odieux abus de la force devraient jeter un grand discrédit sur notre gouvernement; il y a bien quelque mouvement de retour en notre faveur, même à Genève, mais les passions protestantes sont si fortes que la plupart ont été ravis de voir piétiner de la sorte sur une population rurale qui n'avait commis d'autre délit que celui de vouloir conserver la propriété de son église, et celui d'avoir résisté à l'introduction violente du schisme menteur que patronne le gouvernement.
Il faut parler bien haut en présence de pareils faits; ils font connaître dans son vrai jour le fond de ces convictions protestantes genevoises, qui posent depuis si longtemps en sentinelles avancées des droits de la conscience humaine et de la dignité morale.
Toutes ces protestations hypocrites aboutissent à des tragédies, comme celles de Louvois, et à des abus de la force, comme l'Irlande et la Pologne en ont tant subi.